

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
5 JUIN 2017
2017-06-05**

**Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juin 2017 à
20 heures, heure ordinaire des assemblées.**

**Étaient présents : Messieurs Pierre-Michel Gadoury, Bernard
Chassé, Denis Jeanson, Mario Tremblay, mesdames Isabelle
Desrosiers et Annie Bélanger
Était absent :**

Sous la présidence du Maire monsieur Normand Champagne

II Y A QUORUM

**Le Maire monsieur Normand Champagne, procède à l'ouverture
de la présente assemblée.**

2017-156

**Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil
tenue le 1^{er} mai 2017**

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QU : le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le
1^{er} mai 2017 soit et est adopté;

Adopté unanimement.

**Le Maire monsieur Normand Champagne, procède au dépôt de
la liste des rapports, documents et correspondances reçus et
la Directrice générale, madame Nicole D. Archambault en fait
lecture.**

2017-157

Motetan Mamo (N/D B-0667)

Madame France Robertson, directrice générale du Centre d'Amitié Autochtone de Lanaudière (CAAL) sollicite encore cette année notre collaboration pour la 5^e édition de Motetan Mamo de Nation à Nation, qui se déroulera du 29 juillet au 5 août 2017. Demande est faite d'obtenir l'octroi d'une salle pour l'accueil des marcheurs et pour la tenue d'une soirée de partage et du souper des marcheurs, ainsi que l'octroi d'un espace adéquat pour le camping. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : soit mandatée madame Mylène Letellier directrice des loisirs, à entreprendre les démarches pour recevoir les marcheurs lors de la 5^e édition de Motetan Mamo le 29 juillet 2017,

Adopté unanimement.

2017-158

Requête des résidents du domaine Villeroy (N/D B-0062)

Les résidents du domaine Villeroy, représentés par monsieur Jean-Yves Fortin nous présentent une pétition et revendiquent l'aide de la municipalité suite au problème de la crue des eaux qui évolue au fil des ans. Demande est déposée à savoir quelles actions la municipalité envisage pour aider ses citoyens et qu'elle mandate une firme spécialisée pour procéder à l'étude et l'analyse des conditions existantes et faire les recommandations appropriées pour solutionner l'évacuation des eaux du domaine. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

*Le Maire monsieur Normand Champagne se retire de la table des délibérations, ayant un lien de parenté avec des résidents

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité étant consciente qu'il y a des travaux à faire en 2017, ceux-ci seront entrepris selon le rapport et les recommandations du directeur des travaux publics, tel que ponceau, creusage de fossés etc...;

QUE : pour ce qui est du problème d'écoulement des eaux, n'étant pas un débordement de lac mais bien une montée de la nappe phréatique, il faut donc trouver une façon de favoriser l'écoulement;

Adopté unanimement.

2017-159

Aubin Michel & Verret Martine (0120-48-6156)

Monsieur Michel Aubin et madame Martine Verret nous déposent une demande afin que la municipalité procède à l'annulation de la servitude de virée qui affecte presque la moitié de leur immeuble, et qui n'a plus raison d'être puisque la rue du Curé-Bernèche se prolonge maintenant jusqu'à un rond-point. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

COMPTE-TENU QUE lors d'un prolongement de rue, la réserve de servitude de virée est annulée;

Il est proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité procède à l'annulation de la servitude de virée et donne suite à la demande déposée par monsieur Michel Aubin et madame Martine Verret;

QUE : les frais inhérents à cette transaction soient à la charge des demandeurs, et que le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-160

Argo Productions inc. (0118-00-0560)

Pour faire suite à la résolution 2017-123, monsieur Robert Favreau réitère la demande pour que le droit de passage pour l'accès à son terrain accordé par la municipalité soit notarié, compte tenu qu'une résidence doit y être érigée. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité garde sa position, telle que décrite à la résolution 2017-123;

QU' : il est fortement conseillé à monsieur Favreau de consulter le directeur du Service de l'urbanisme de la municipalité s'il a des projets futurs pour ce terrain, pour s'assurer que le tout soit conforme;

Adopté unanimement.

2017-161

Hôtel de ville (N/D B-1151)

Monsieur Alex Gagnon de Rexforêt, entreprise en travaux forestiers, nous fait part de son intérêt à louer le local arrière de l'Hôtel de ville, pour une période de trois à cinq ans et demande les détails possibles de location. Donner suite, s'il y a lieu à cette demande.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité consent à la location du local situé en arrière de l'Hôtel de ville, au coût de 800 \$ par mois incluant l'électricité, le chauffage et le déneigement;

QUE : soit et est autorisés la Directrice générale à négocier les modalités de location;

Adopté unanimement.

2017-162

Lapointe Christian & Héroux Diane (N/D B-2036)

Monsieur Christian Lapointe et madame Diane Héroux demeurant au 21, rue Michel nous informe avoir sollicité les trois autres propriétaires qui sont situés sur la rue Michel afin de rendre carrossable le chemin autant l'été que l'hiver. Malheureusement n'ayant pas la majorité, demande est faite à la municipalité de modifier le Règlement 547, règlement concernant l'entretien estival et hivernal des chemins privés, en ne tenant pas compte de la majorité et en obligeant les propriétaires à défrayer les coûts d'entretien. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

CONSIDÉRANT QU'il faut toujours la majorité des gens pour que la municipalité puisse donner suite aux demandes des citoyens;

Il est proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité ne peut donner suite à la demande de monsieur Lapointe et madame Héroux de modifier le Règlement 547;

Adopté unanimement.

2017-163

Thomas et ses Drôles de Dames (N/D B-1323)

Madame Denise Hénault nous sollicite pour une commandite ou un partenariat pour le défi de courir Montréal-Québec à relais avec l'équipe «Thomas et ses Drôles de Dames» les 16 et 17 septembre prochain, pour la recherche sur les maladies infantiles pour la Fondation des Étoiles. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité invite la population à être très généreuse avec la cause et les causes tout aussi nobles;

QUE : la municipalité ne peut donner suite à la demande de commandite ou partenariat;

Adopté unanimement.

2017-164

Gestion Richard Gadoury (0220-59-5019)

Monsieur Richard Gadoury nous dépose la demande de lui accorder un délai jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour se conformer au Règlement 542, article 7.5 afin de nous transmettre l'attestation de conformité pour l'utilisation de l'eau potable de son lave-auto. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE la plupart des municipalités ont donné aux propriétaires de lave-auto jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour se conformer;

Il est proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité accepte la demande déposée par monsieur Richard Gadoury;

Adopté unanimement.

2017-165

Chambre de Commerce de St-Jean-de-Matha (N/D B-1095)

Les cinq Chambres de Commerce de la Matawinie (Saint-Côme, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Zénon) organisent le 1^{er} juillet prochain un Poker Run. L'un des arrêts se fera au relais touristique de la Chambre de Commerce. Demande est faite d'obtenir de la part de la municipalité : 1 poubelle, 3 bacs de recyclage et le camion des premiers répondants, si possible. De plus elles aimeraient savoir si elles sont autorisées à avoir sur les lieux 2 exposants liés à cet évènement. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité soutienne le Poker Run des Chambres de commerce de la région dans leurs demandes sauf le camion des premiers répondants;

Adopté unanimement.

2017-166

Lalonde Sylvie et Gagnon Carmen (0120-96-2064)

Mesdames Sylvie Lalonde et Carmen Gagnon déposent une demande afin d'implanter une clôture pour délimiter leur terrain sis au 46, rue Sainte-Louise. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CMP-1. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QU : une rencontre serait souhaitable avec le Service de l'urbanisme afin d'étudier d'autres possibilités à ce projet;

Adopté unanimement.

2017-167

Bégin Bertrand (9920-21-2010)

Monsieur Bertrand Bégin dépose une demande afin de rénover l'entrée qui donne accès au sous-sol de sa propriété sise au 410, rang Saint-Pierre. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone AGTL-2. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par monsieur Bégin pour la rénovation qui donne accès au sous-sol de sa propriété sise au 410, rang Saint-Pierre, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-168

Buczowski Martine (0221-31-0501)

Madame Martine Buczowski dépose une demande afin remplacer les bardeaux de cèdres sur trois côtés dans le bas de la maison sise au 256, rue Sainte-Louise. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CMP-1. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : le projet de remplacement les bardeaux de cèdres sur trois côtés dans le bas de la maison sise au 256, rue Sainte-Louise est accepté, avec la recommandation que le solage soit de la même couleur que le solin ou vice et versa, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-169

Lafrance Stéphane (0025-58-4588)

Monsieur Stéphane Lafrance dépose une demande afin d'ajouter deux fenêtres au grenier de sa propriété sise au 331, chemin du Lac-Noir. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone RV-15. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la demande de monsieur Lafrance d'ajouter deux fenêtres au grenier de sa propriété sise au 331, chemin du Lac-Noir est acceptée, par contre, cette pièce devra rester un grenier et ne jamais servir de chambre;

Adopté unanimement.

2017-170

Chaput Richard (0123-09-4857)

Monsieur Richard Chaput dépose une demande dérogation mineure au règlement de zonage #502 afin de régulariser l'implantation de sa maison sise au 91, rue Moreau qui est implantée à 8.32 mètres de la marge avant comparativement au 10 mètres règlementaire. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par monsieur Chaput de régulariser l'implantation de sa maison sise au 91, rue Moreau qui est implantée à 8.32 mètres de la marge avant comparativement au 10 mètres règlementaire, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-171

Leduc Nicolas et Gagnon Geneviève (9622-62-6258)

Monsieur Nicolas Leduc et madame Geneviève Gagnon déposent une demande afin d'agrandir le bâtiment principal de 16' x 24' (384 pi²) pour leur propriété sise au 1046, chemin de la Belle-Montagne. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone RF-5. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : le projet d'agrandissement du bâtiment principal de 16' x 24' (384 pi²) pour la propriété sise au 1046, chemin de la Belle-Montagne et accepté, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE : la municipalité tient à féliciter monsieur Leduc et madame Gagnon pour l'effort et la qualité de l'intégration de l'agrandissement et de la présentation du projet;

Adopté unanimement.

2017-172

Dansereau Éline (0621-06-0595)

Madame Éline Dansereau dépose une demande afin de modifier le revêtement extérieur de la propriété sise au 400, rang Saint-Guillaume. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone AGTE-2. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par madame Dansereau pour la modification revêtement extérieur de la propriété sise au 400, rang Saint-Guillaume, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-173

Travaux de voirie 2017 (N/D B-2041)

Entériner, s'il y a lieu, la décision prise d'accorder à Services DL le contrat pour le retraceage des lignes de piste cyclable, de signalisation et de cases de stationnement au coût de 1823,68 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : soit entérinée la décision prise d'accorder à Services DL le contrat pour le retraceage des lignes de piste cyclable, de signalisation et de cases de stationnement au coût de 1823,68 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

2017-174

Garage municipal(N/D B-2036)

Donner suite, s'il y a lieu, à l'offre déposée par Les tissus Matha pour l'achat de stores pour le garage municipal, au coût de 700 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre déposée par Les tissus Matha pour l'achat de stores pour le garage municipal, au coût de 700 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

2017-175

Soumission «Traçage de lignes des rues et rangs de la municipalité» (N/D X-0278)

Donner suite, s'il y a lieu, aux soumissions, reçues pour le traçage de lignes des rues et rangs de la municipalité.

Dura-lignes	19 127,13 \$ taxes inc.
Marquage et Traçage du Québec	10 201,13 \$ taxes inc.
Lignes Maska (non conforme)	11 642,72 \$ taxes inc.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à la soumission reçue de Marquage et Traçage du Québec au montant de 10 201,13 taxes incluses;

Adopté unanimement.

2017-176

Soumission « Fauchage et débroussaillage » (N/D B-2044)

Donner suite, s'il y a lieu, aux soumissions reçues pour le fauchage et le débroussaillage de nos chemins.

Déneigement Daniel Arpin	65\$/h débroussaillage et 60\$/h fauchage
Dauphin Multi-Services	85\$/h débroussaillage et 85\$/h fauchage
Pierre Roberge	65\$/h débroussaillage et 65\$/h fauchage (non conforme)

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à la soumission reçue de Déneigement Daniel Arpin au coût de 65\$/h pour le débroussaillage et de 60\$/h pour le fauchage;

Adopté unanimement.

**AVIS DE MOTION
A - 04 - 2017
Donné 05-06-2017**

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Desrosiers qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement concernant la verbalisation du chemin Mont-Roy, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

2017-177

Règlement 488-3 (N/D C-0506)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption du Règlement 488-3, règlement ayant pour effet de modifier le règlement 488 relatif aux nuisances, à la paix et au bon ordre afin d'interdire la pêche au harpon sur le territoire de la municipalité.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et Résolu

QUE : le Règlement 488-3, règlement ayant pour effet de modifier le règlement 488 relatif aux nuisances, à la paix et au bon ordre afin d'interdire la pêche au harpon sur le territoire de la municipalité soit et est adopté;

Adopté unanimement.

2017-178

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Rapport

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le Service des incendies. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies soient et sont acceptés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-179

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Demandes
(N/D B-1444)

Suite à la mise en place du nouveau guide de la CNESST, le Service des incendies demande l'autorisation d'effectuer les achats de décontamination pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies selon la liste déposée, au coût d'environ 1000 \$. Donner suite, s'il y a lieu, à ces demandes.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le Service des incendies à effectuer les achats de décontamination pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies selon la liste déposée, au coût d'environ 1000 \$;

Adopté unanimement.

2017-180

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Demandes
(N/D B-1444)

Le Service des incendies nous demande d'avoir un budget de 1000 \$ pour le remplacement de certains uniformes qui sont abîmés et voudrait obtenir l'autorisation d'un bloc de 30 heures pour effectuer l'entretien sur les camions et l'achat de certaines bandes de lettres et numéros qui sont absents ou à remplacer. Donner suite, s'il y a lieu, à ces demandes.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité accepte la demande d'avoir un budget de 1000 \$ pour le remplacement de certains uniformes qui sont abîmés et voudrait obtenir l'autorisation d'un bloc de 30 heures pour effectuer l'entretien sur les camions et l'achat de certaines bandes de lettres et numéros qui sont absents ou à remplacer;

Adopté unanimement.

2017-181

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Demande
(N/D B-1444)

Donner suite, s'il y a lieu, aux offres reçues pour l'achat d'une scie de secours pour le Service des incendies.

Michel Dion	1 674 \$ + taxes inc.
Géro	1 550 \$ + taxes inc.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre reçue de Géro au coût de 1 550 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

2017-182

Transfert de fonds

Autoriser, s'il y a lieu, le transfert de fonds au montant de 5 833 \$, selon la liste déposée à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le transfert de fonds au montant de 5 833 \$, selon la liste déposée à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-183

Liste des comptes à payer

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 118 088,61 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer soit et est adoptée au montant de 118 088,61 \$

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Chèques	Fournisseurs	Montants
13806	9184-7780 Québec inc.	611.15
13807	B & A Beaulieu	7.80
13808	A.M.C. Informatique enr.	183.94
13809	Archambault Nicole	28.00
13810	Atelier d'aiguysage et sous-dur	128.76
13811	Audrey Fleuriste enr.	63.24
13812	Auto concept enr.	344.93
13813	Autos et Camions Danny Lévesque inc.	142.62
13814	Ayotte Sylvain	60.00
13815	Balai le Permanebt	2985.90
13816	Beaudoin Hurens	5518.80
13817	Beaumont-Robitaille Service	50.64
13818	Bélanger Sauvé	2334.19
13819	Bell Gaz Itée	23.00
13820	Bruneau Jean-François	30.00
13821	Canadian Tire 200	45.95
13822	Carrières P.C.M. inc.	719.29
13823	C.A.U.C.A.	341.48
13824	Certilab inc.	1390.05
13825	Club FADOQ les étoiles argentées	52.00
13826	Comtois, Landry et Ouellet inc.	36.70
13827	Distribution Seco inc.	695.55
13828	Entreprises Marcel Roberge	5904.83
13829	Equipement Boni	2058.21
13830	Formules municipales	237.78
13831	Garage Carl Gadoury	1550.91
13832	Garage Jacques Gadoury	3916.98
13833	Gelinas Christine	39.60
13834	Genereux construction inc.	2781.76
13835	Groupe Neurones	275.94
13836	Imprimerie R. Pinard	264.44
13837	Inspecteur Canin	103.48
13838	Jeux gonflables Lanaudière	639.36
13839	J.L. Brissette Itée	210.66
13840	Joliette Sécurité service	322.74
13841	Joly Benoit	120.00
13842	Lafortune Jasmin	388.04
13843	Le groupe Sports-inter plus	1300.02
13844	Leonard Nicole	574.87
13845	Les éditions Yvon Blais inc.	346.50
13846	Les entreprises C. Ducharme enr.	390.92
13847	Les Services EXP inc.	314.75
13848	Lezart Graphique	799.08
13849	Logixia inc.	28.74
13850	Lulu Librairie	264.08
13851	Martech inc.	661.11
13852	Bureau plus	1319.44
13853	Metro Boucher	35.13
13854	Morin Philippe	286.44
13855	Municipalité Saint-Côme	7027.40
13856	Nordikeau inc.	38939.90
13857	Nortrax	2524.39
13858	Panneton Dominique	215.00
13859	Pierre Bertrand Traitement de l'eau	80.48
13860	Pitneyworks	3449.25
13861	Plomberie S. Boulanger inc.	284.57
13862	Pompage C. Gagnon	1562.08
13863	Portes de garage Lapierre inc.	396.66
13864	Produits Sany inc.	933.99
13865	Produits Shell Canada Itée	302.08
13866	Provos Martin	1554.95
13871	Rivest et fils	1626.95
13872	R.M. Leduc& cie	142.84

Chèques	Fournisseurs	Montants
13873	Serrurier Vincent inc.	23.00
13874	Service de pneus Y.L inc.	3628.61
13875	Sintra inc.	2664.27
13876	Corp. De la Fête Nationale	505.89
13877	Société Raynald Mercille	679.25
13878	Techno Diesel inc.	608.67
13880	Fleetcor Canada Mastercard	1566.81
13881	CST canada co.	2006.64
13882	Wolseley	2016.97
13883	Xerox canada ltee	119.32
Direct	Visa Desjardins	4298.84
	TOTAL :	118 088,61 \$

Adopté unanimement.

2017-184 **Office municipal d'habitation Saint-Jean-de-Matha** (N/D B-0735)

Pour faire suite à l'adoption des états financiers, autoriser, s'il y a lieu, le versement de 1607 \$ à l'Office municipal d'habitation.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le versement de 1607 \$ à l'Office municipal d'habitation;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-185 **Loisir et Sport Lanaudière** (N/D B-0219)

Renouveler, s'il y a lieu, notre adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2017-2018, au montant de 100 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la Municipalité renouvelle son adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2017-2018, au montant de 100 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-186

Fédération Québécoise des Municipalités(N/D B-0781)

Monsieur Martin Thibert, président du congrès nous informe que se tiendra la 76^e édition du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, *Fiers de notre monde*, les 28, 29 et 30 septembre prochain. Déterminer le nombre de participants et autoriser les dépenses inhérentes à ce déplacement.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité procède à l'inscription de deux participants au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre prochain;

QUE : les dépenses inhérentes à ce déplacement soient et sont autorisés;

Adopté unanimement.

2017-187

Travaux de voirie 2017 (N/D B-2044)

Pour faire suite à la demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec, déterminer le nom des rues pour laquelle une subvention est demandée.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et Résolu

QUE : la subvention demandée servira à l'installation de glissières de sécurité sur les rues Saint-François, Sacré-Cœur, Matawine, Lac-Vert et Saint-Guillaume;

Adopté unanimement.

2017-188

Entretien du réseau routier local (N/D B- 1590)

Adresser, s'il y a lieu, au gouvernement du Québec une demande de bonification de l'aide financière pour l'entretien du réseau routier local.

CONSIDÉRANT l'annonce faite par madame Lise Thibault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière, quant à l'aide financière aux municipalités visant l'entretien du réseau routier local;

CONSIDÉRANT que les sommes accordées aux municipalités lanauchoises découlent de la «Réforme Ryan»;

CONSIDÉRANT que les montants remis aux municipalités sont les mêmes qu'il y a 25 ans;

CONSIDÉRANT que les coûts d'entretien et de réparation des chemins ont augmenté de façon substantielle depuis toutes ces années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le gouvernement du Québec agisse dans ce dossier afin de réviser à la hausse ces montants qui n'ont pas été indexés depuis toutes ces années;

Il est proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE : le Municipalité de Saint-Jean-de-Matha demande expressément au gouvernement du Québec de procéder à une révision des montants remis annuellement aux municipalités depuis 25 ans dans le cadre de la «Réforme Ryan»;

QUE : la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha demande expressément au gouvernement du Québec de tenir compte des différents éléments mentionnés dans le préambule ci-haut;

QU' Une copie de la présente résolution soit transmise à;

- Madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière ;
- Monsieur André Villeneuve, député de la circonscription de Berthier;
- Monsieur Gaétan Morin, préfet de la MRC de Matawinie;
- Toutes les municipalités de la MRC de Matawinie;
- Fédération québécoise des municipalités;

Adopté unanimement.

2017-189 **Service de la voirie/employé** (N/D B-0753)

Modifier, s'il y a lieu, la résolution 2017-091 afin de changer la période d'essai de Monsieur Gabriel Lanteigne-Dumaine qui doit être de 6 mois, tel que stipulé dans la convention collective des employés à l'article 2, paragraphe 3.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la résolution 2017-091 soit modifiée afin de changer la période d'essai de Monsieur Gabriel Lanteigne-Dumaine qui doit être de 6 mois, tel que stipulé dans la convention collective des employés à l'article 2, paragraphe 3;

Adopté unanimement.

2017-190 **Roy André** (0025-88-6608)

Entériner, s'il y a lieu, la décision prise de transmettre la réclamation de monsieur André Roy à nos assurances et à notre procureur.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : soit entérinée la décision prise de transmettre la réclamation de monsieur André Roy à nos assurances et à notre procureur;

Adopté unanimement.

2017-191 **Bibliothèque Louis-Landry** (N/D B-1879)

Autoriser, s'il y a lieu, madame Nicole Léonard, directrice de la bibliothèque accompagnée d'un bénévole à participer à une formation gratuite le samedi 17 juin à Trois-Rivières et autoriser les dépenses inhérentes à ce déplacement.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE la municipalité autorise madame Nicole Léonard, directrice de la bibliothèque accompagnée d'un bénévole à participer à une formation gratuite le samedi 17 juin à Trois-Rivières et les dépenses inhérentes à ce déplacement en covoiturage;

Adopté unanimement.

2017-192

Ministère des Transports (N/D B-0719)

Déposer, s'il y a lieu, une demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports afin d'interdire les ventes de garage le long des routes provinciales.

ATTENDU QUE plusieurs accrochages et accidents ont eu lieu lors de la fin de semaine de la Fête des Patriotes sur les routes provinciales;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités autorisaient les ventes de garage sur leur territoire au cours de cette fin de semaine;

ATTENDU QU'il y a augmentation de la circulation lors des longs week-ends;

ATTENDU QUE les ventes de garage ralentissent la circulation et empêchent la fluidité, amènent beaucoup de distractions visuelles et parfois même auditives;

ATTENDU QUE la sécurité des automobilistes, des cyclistes, des piétons et des gens en bordure de la route est gravement fragilisée;

ATTENDU QUE des plaintes ont été portées à notre attention;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : demande soit déposée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports d'interdire les ventes de garage le long des routes provinciales;

Adopté unanimement.

2017-193

Inspectrice en urbanisme (N/D B-1062)

Entériner, s'il y a lieu, la décision prise de payer à madame Alexia Lapierre-Grimard, inspectrice en urbanisme, sa cotisation 2017-2018 à l'ordre des Urbanistes du Québec au coût de 385,20 \$.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : soit entérinée la décision prise de payer à madame Alexia Lapierre-Grimard, inspectrice en urbanisme, sa cotisation 2017-2018 à l'ordre des Urbanistes du Québec au coût de 385,20 \$;

Adopté unanimement.

2017-194 **Rue Philippe-Éclairage de rue** (N/D B-0697)

Procéder, s'il y a lieu, à une demande auprès d'Hydro-Québec pour l'installation et le branchement de lumières de type cobra sur la rue Philippe.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité dépose une demande auprès d'Hydro-Québec pour l'installation et le branchement de lumières de type cobra sur la rue Philippe;

Adopté unanimement.

2017-195 **Rue Philippe-Branchement au réseau d'égout sanitaire et pluvial** (N/D B-0697)

Pour faire suite au sondage qui a été fait auprès des propriétaires concernés pour le branchement au réseau d'égout et pluvial, donner suite, s'il y a lieu, aux réponses reçues.

En accord	4
En désaccord	8
Désire une rencontre	13

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité organise une séance d'information avec personnes concernées, ainsi que l'ingénieur signataire de l'étude;

Adopté unanimement.

2017-196

Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
(N/D B-1649)

Renouveler, s'il y a lieu, notre adhésion au CREL (Conseil régional de l'environnement de Lanaudière) pour 2017-2018 au coût de 60 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle son adhésion au CREL (Conseil régional de l'environnement de Lanaudière) pour 2017-2018 au coût de 60 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-197

Camp de jour (N/D B-0772)

Procéder, s'il y a lieu, à l'embauche de la coordonnatrice et des moniteurs et monitrices, pour le camp de jour pour l'été 2017 selon les recommandations de la directrice des loisirs Madame Mylène Letellier.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité procède à l'embauche de madame Jade Boivin à titre de coordonnatrice au taux de 14 \$/h, aux animateurs Élodie Arbour, Stacey Sénat et Flavie Durand au taux de 11,25/h et Moïra Lavergne à titre d'accompagnatrice et intervenante au taux de 11,50 \$/h;

Adopté unanimement.

2017-198

Fondation québécoise du cancer (N/D B-1323)

Le Centre régional et hôtellerie de la Mauricie de la Fondation québécoise du cancer héberge et accompagne les Lanaudoises et Lanaudois atteints de cancers durant leurs périodes de traitements pouvant varier de quelques jours à 6 semaines. Plusieurs de nos citoyens ont été accueillis et continuent de l'être, et ce gratuitement ou à prix modique. Dans le cadre de leur Campagne annuelle « Au cœur de l'épreuve », elle fait appel à notre municipalité afin de les aider dans cette tâche, comme plusieurs municipalités de la région le font déjà. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QU' : étant une cause qui touche beaucoup de citoyens, un don de 500 \$ soit fait à la Fondation québécoise du cancer;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-199

Héneault Dominic (0319-51-7192)

Monsieur Dominic Héneault dépose une demande de dérogation mineure au règlement de zonage afin d'implanter un bâtiment accessoire de plus de 1 000 pieds carrés sur sa propriété sise au 570, route Louis-Cyr. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures. Le tout faisant suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité accepte la demande de monsieur Dominic Héneault pour l'implantation d'un bâtiment accessoire de plus de 1 000 pieds carrés sur sa propriété sise au 570, route Louis-Cyr, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-200

8218528 Canada inc. (0123-49-4545)

8218528 Cabada inc. dépose une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement afin de lotir des terrains avec une profondeur inférieure au 45 mètres minimal exigé. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par 8218528 Canada inc. afin de lotir des terrains avec une profondeur inférieure au 45 mètres minimal exigé, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-201

Caisse du Sud de la Matawinie

Accepter, s'il y a lieu, l'entente préparée par la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie pour l'achat par la municipalité de l'immeuble situé au 75, rue Lessard à Saint-Jean-de-Matha. (Centre de services Saint-Jean-de-Matha)

CONSIDÉRANT l'entente préparée par la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie pour l'achat de l'immeuble situé au 75, rue Lessard à Saint-Jean-de-Matha

CONSIDÉRANT les éléments de l'entente qui se lisent comme suit :

- Prix de vente 530 000\$
- Loyer pour 3500 pieds carrés X 5.50\$/pied carré brut, soit 19 250\$ annuellement (ou moindre selon le plan final), pour une durée de 5 ans avec deux options de renouvellement de 5 ans chacun au même prix
- Possibilité d'éviter à la municipalité de devoir aller en règlement d'emprunt via un solde de prix de vente octroyé par la Caisse pour un terme de 3 ans (soit, 1^{er} versement à la signature, 2^e au 1-7-2018 et 3^e au 1-7-2019, taux d'intérêt de 2,70%)
- Possibilité d'acheter du mobilier au coût restant d'amortissement

CONSIDÉRANT les conditions suivantes à finaliser soit :

- Entente d'un plan pour les locaux de la Caisse en intégrant une 2^e sortie de secours
- Respecter les délais suivants :
 - Résolution du conseil d'administration
 - Résolution du conseil municipal
 - Autorisation de FCDQ
 - Vérifications diligentes suite à l'acceptation de l'offre
 - Plan de communication par les parties
 - Échéancier pour débiter les travaux

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers

Et résolu :

QUE : la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha accepte l'entente préparée par la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie et autorise le maire M. Normand Champagne et la directrice générale Madame Nicole D. Archambault à signer au nom de la susdite municipalité tous les documents ayant trait à l'achat de l'immeuble et ce, avec les représentants de la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie;

Adopté unanimement.

2017-202

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (N/D B-1852)

Renouveler, s'il y a lieu, notre adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts de Lanaudière pour 2017-2018 au coût de 100 \$ et désigner un membre du Conseil à y représenter la municipalité. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers

Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts de Lanaudière pour 2017-2018 au coût de 100 \$;

QUE : monsieur Pierre-Michel Gadoury soit nommé représentant de la municipalité;

Adopté unanimement.

2017-203

Mazerolle Jeannine (N/D I-1267)

Pour faire suite au projet d'acte de servitude déposé par maître Claude Coutu, notaire, autoriser, s'il y a lieu, le Maire et la Directrice générale à signer les documents à cet effet.

*Le conseiller Pierre-Michel Gadoury se retire de la table des délibérations, compte-tenu son lien avec madame Mazerolle

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le Maire et la Directrice générale à signer les documents d'acte de servitude déposé par Maître Claude Coutu;

Adopté unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

2017-204

Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

Fin de l'assemblée à 21 h 03

Adopté unanimement.

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, d.g

« Je, Normand Champagne, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».